



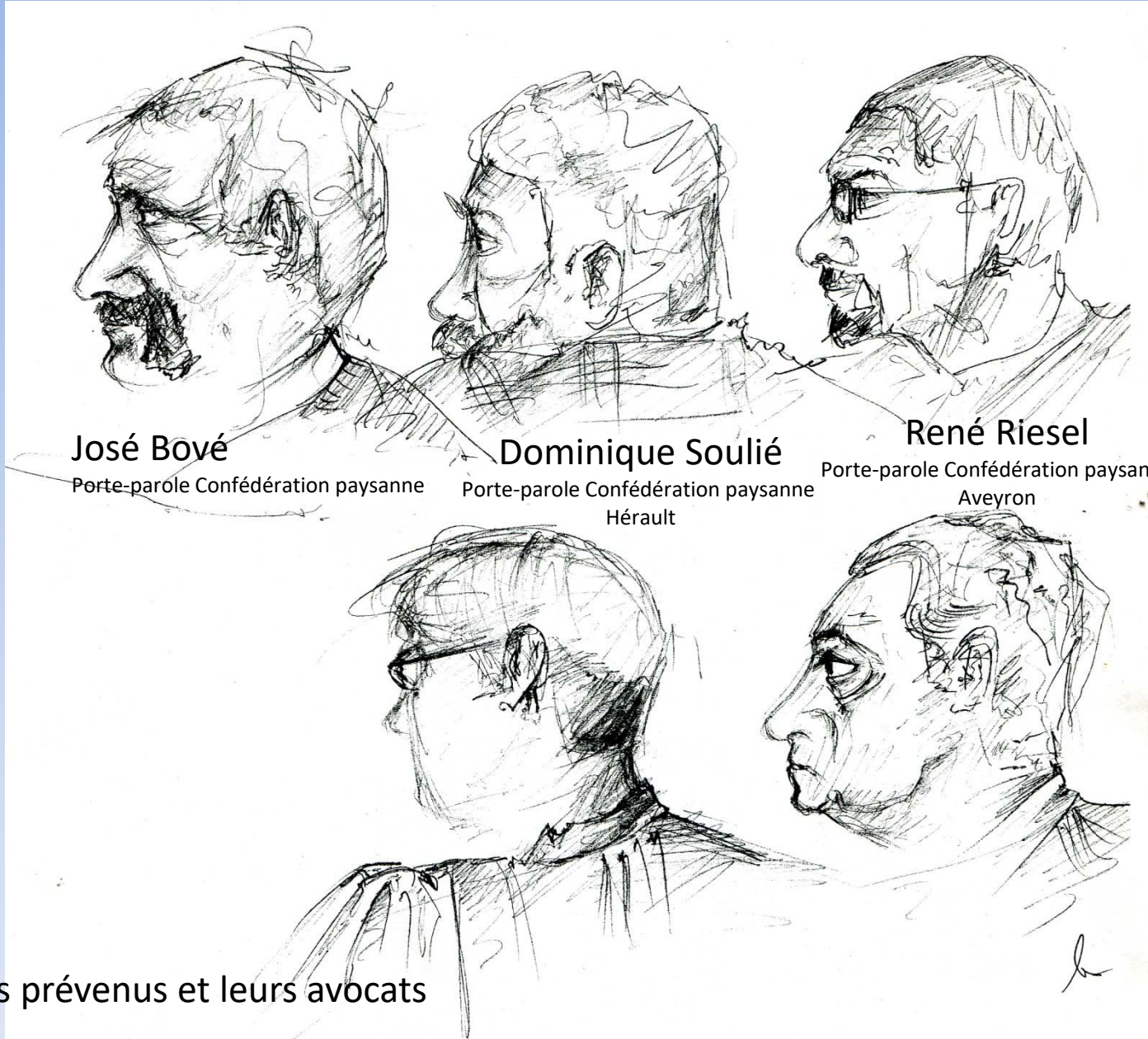
José Bové

## Procès José Bové

Pour la destruction de plants  
transgéniques de riz dans  
les serres confinées du Cirad  
en 1999

Montpellier, février 2001

Par Christian Poisson



**José Bové**

Porte-parole Confédération paysanne

**Dominique Soulié**

Porte-parole Confédération paysanne  
Hérault

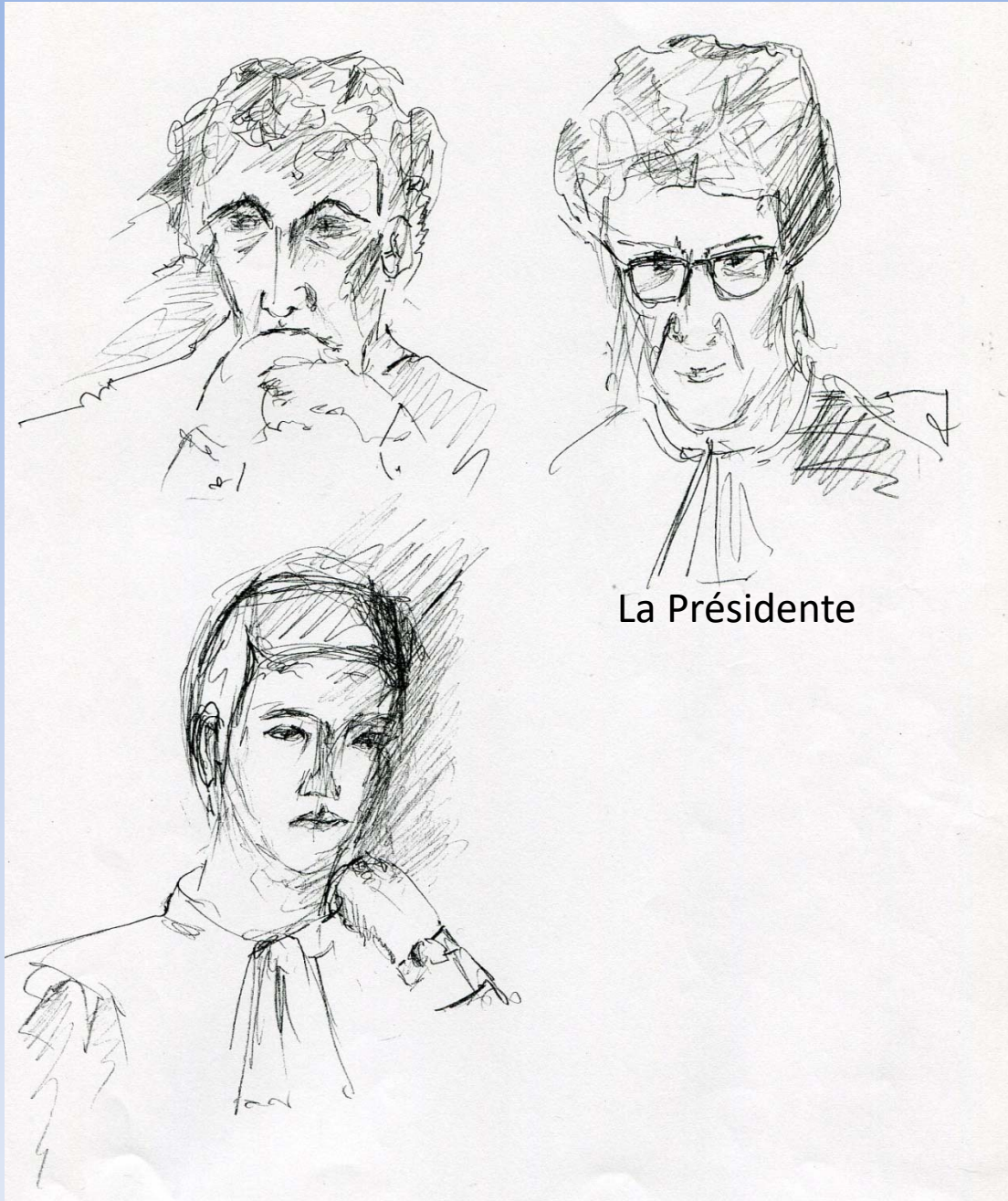
**René Riesel**

Porte-parole Confédération paysanne  
Aveyron

Les prévenus et leurs avocats



La cour



La Présidente



Avocates..



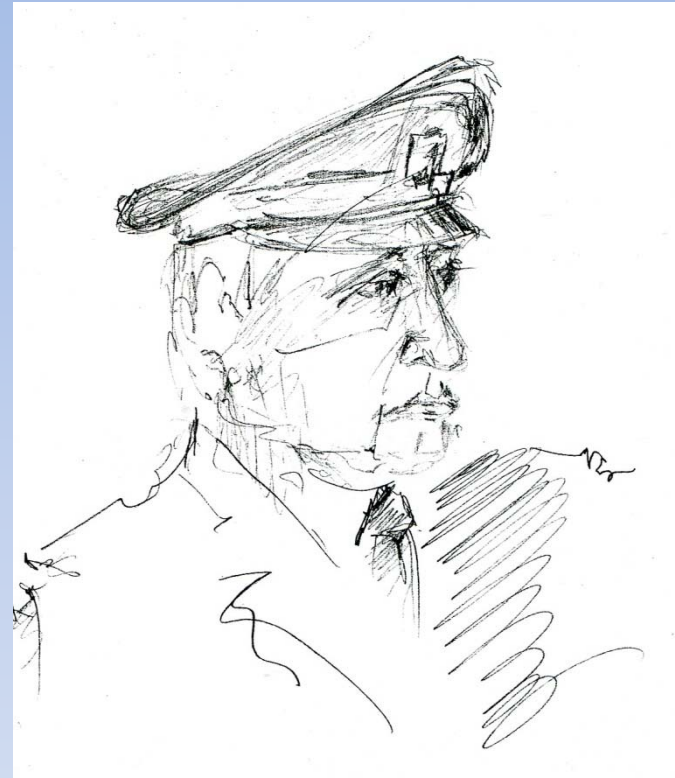


L'avocat du Cirad Michel Zaoui



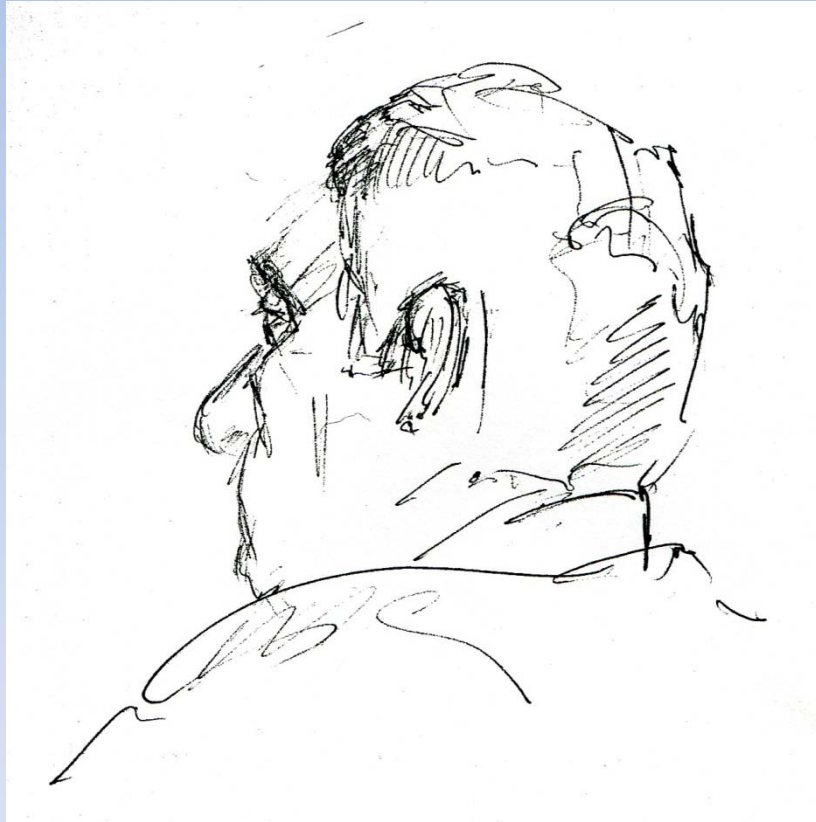


A la barre...

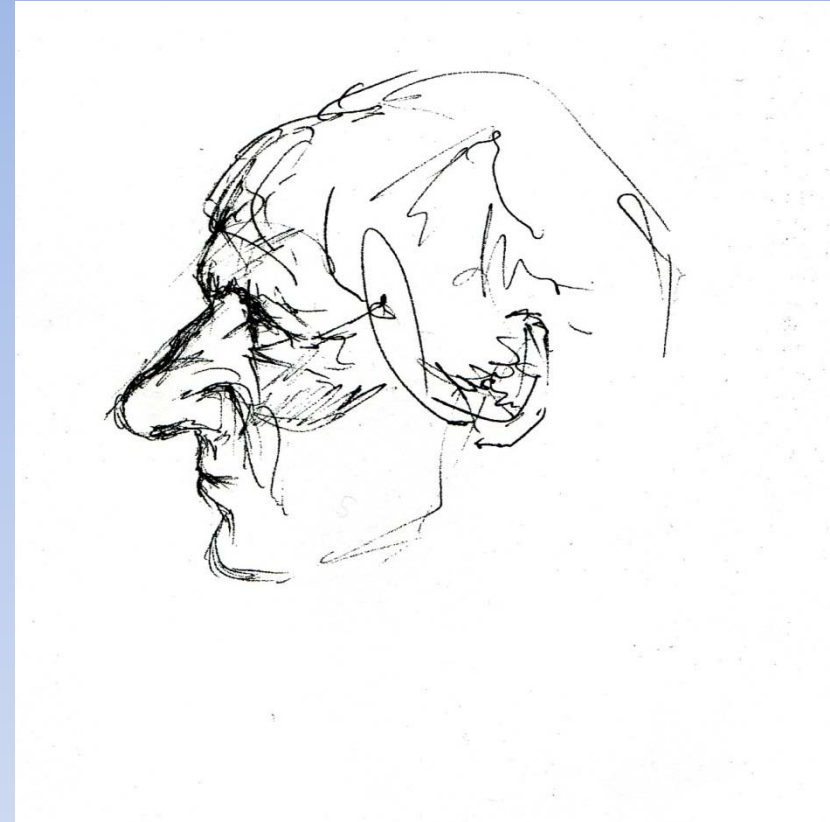


La maréchaussée

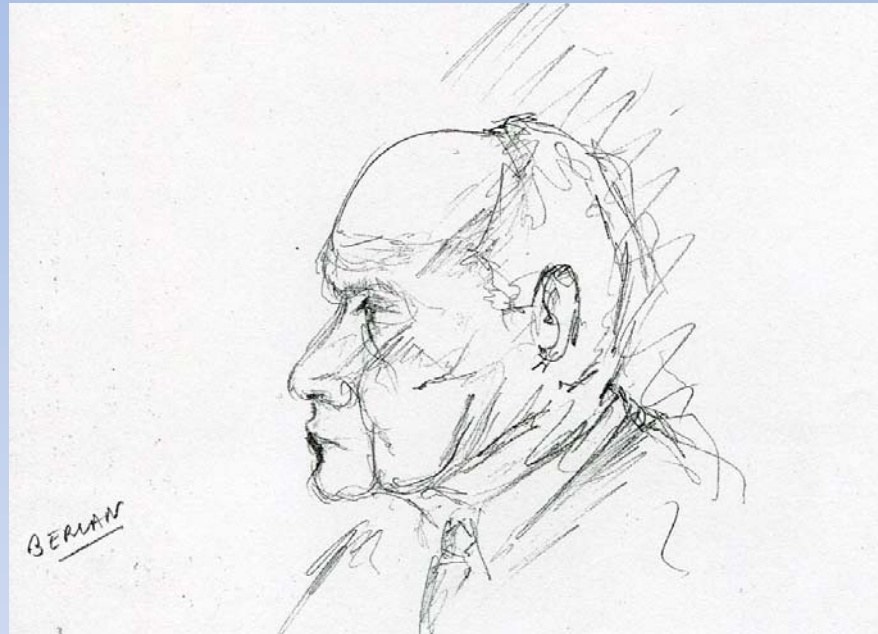
Quelques participants du Cirad au procès



Jacques Meunier



Jean-Christophe Glaszmann



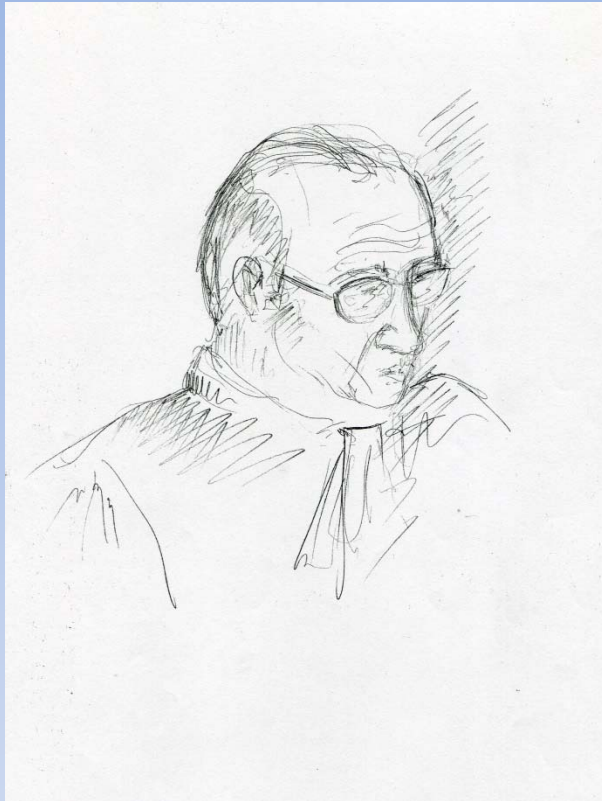
## Jean-Pierre Berlan, INRA..

qui use de son titre de directeur de recherches à l'Inra  
pour porter caution aux prévenus... sauf que  
Jean-Pierre Berlan est économiste et non biotechnologiste !





Dans l'assistance, l'attente....



Le procureur de la République

- Trois mois de prison ferme requis pour les trois prévenus
- Les prévenus font appel

On retiendra de ce procès:

- Le souci d'évaluer les bénéfices et les risques des OGM de la part du Cirad.
- La revendication du principe de précaution de la part de José Bové et ses avocats.
- L'expérience combative de José Bové qui demande notamment au DG Cirad, Bernard Bachelier, si le Cirad est couvert par une assurance vis-à-vis du risque de diffusion des nouveaux gènes.
- L'audace de Michel Zaoui qui compare les militants de la Confédération paysanne aux commandos anti-IVG.
- L'intervention d'Emmanuel Guiderdoni pour clarifier le point de vue scientifique, et préciser que les plants ne devaient pas être finalement repiqués en Camargue.
- L'intervention confuse du Professeur Gilles-Eric Séralini qui ne pouvait assister à toutes les réunions du comité d'éthique au prétexte que les frais de mission pour rallier Caen à Paris étaient insuffisants...